



## Licenciement économique

Par **Landais40**, le **01/07/2014 à 19:38**

Bonjour,

Je suis chauffeur livreur pour une société qui emploie 12 personnes et qui assure la sous-traitance en livraison de colis auprès de deux donneurs d'ordre Calberson et TNT sur 3 sites différents (TNT Mont de Marsan 5 personnes, TNT Bayonne 4 personnes et Calberson Dax 4 personnes).

Le Lundi 23 Juin 2014 nous avons été convoqué au siège de l'entreprise pour nous annoncer que suite à des problèmes économiques, Les 5 personnes de Tnt Mont de Marsan (dont je fais partie) devaient cesser leur travail le 25 Juin au soir, ces tournées n'étant plus attribuées (faute de licence non renouvelées, a priori ???) En fin de tournée il nous a été remis un courrier remis en mains propres et contresigné stipulant que nous étions placé en absence rémunérée, restant à la disposition de la société aux horaires normalement travaillées et ce du 26 Juin au 1<sup>er</sup> Juillet tout en restant à notre domicile. Nous avons été convoqués par SMS le 30 Juin pour un rendez vous au sein de l'entreprise ce jour afin de nous expliquer que la société avait besoin de nous sur un autre site (Dax) afin de soulager un collègue pour éviter de lui payer des heures supplémentaires ??? Et ce par demi journées, sans plus de détails.

Par conséquent, n'ayant jamais connu ce genre de façon de faire qui me paraît "abracadabrantique", pouvez vous m'éclairer sur les obligations "légales" de mon employeur. Et quelle devrait être sa marche à suivre ???

Merci par avance de votre aide.